

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- Nouvelles des associations
- Quelques perles – Les invités surprise
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Histoire de Percey
- Photo de classe - Recette
- Etat civil

Avril 2011 - N° 10



LE MOT DU MAIRE

Fin 2010 je vous parlais des rigueurs de la crise qui paraît-il devait toucher à sa fin. La parution de ce dixième numéro du perciquois me permet de m'indigner sur les conséquences de cette soi-disant sortie de crise. En effet quand certains voient le bout du tunnel, la valse des augmentations risque de nous donner le tournis. 5, 10, 15, voire 30%, ce sont des annonces qui n'auront pas les mêmes résultats pour tous. C'est pourquoi, lors de la présentation du budget communal 2011, j'ai proposé au conseil municipal de ne pas augmenter nos différentes taxes. A l'unanimité les conseillers m'ont approuvé. Nos projets se réaliseront dans la stabilité des impôts locaux.

Les travaux les plus importants en 2011 seront axés sur la dernière tranche de la couverture de l'église ainsi que son assainissement pluvial, en comptant sur les aides promises aussi bien par l'Etat que par le Département.

D'autres investissements sont aussi prévus pour cette année :

- Réfection de la voirie de la rue des cours.
- Divers aménagements de la salle des fêtes.
- Remplacement de la tondeuse et du motoculteur par un tracteur-tondeuse.
- Installation d'un nouveau poteau incendie route de la Sogne.
- Rénovation de la dernière tranche d'éclairage public.
- Remplacement complet du mobilier scolaire. (d'ailleurs les anciens pupitres de la salle de classe seront mis en vente)

Je ne voudrais pas oublier de dire un grand merci à Gilbert qui, cet hiver, nous a confectionné des portes afin d'aménager le placard sous évier des sanitaires de l'école.

La partie historique de ce perciquois nous retrace l'arrivée de l'eau potable sur nos éviers. C'est la suite logique du numéro précédant dans la continuité des grands travaux du XXe siècle.

Cette année, la fête de la musique se déroulera à Percey le 18 juin au soir dans la cour de l'école. Nous vous demandons toute votre indulgence pour le désordre acoustique que cela peut engendrer et nous espérons que vous serez nombreux à participer avec nos amis des Croûtes.

Je vous souhaite enfin de passer un agréable moment en parcourant ce nouveau perciquois.

Daniel BOUCHERON



le relevé des compteurs d'eau
aura lieu à PERCEY le 12 mai 2011
et à la SOGNE, le 13 mai 2011

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 février 2011

- Travaux d'éclairage public :

Le conseil après délibération donne l'autorisation au Comptable du Trésor Public de payer l'intégralité des travaux pour un montant de 2 504,50€ TTC qui sera intégré au budget 2011.

- Entretien des chemins :

Réunion de la commission voirie samedi 12 février 2011 pour effectuer une visite des chemins et évaluer la quantité de concassé nécessaire à l'entretien.

- Contrôle de conformité :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'obligation de contrôle de conformité électrique des bâtiments communaux. Le conseil décide que la Sté VERICONTROL interviendra en mars 2011 pour procéder à ces divers contrôles.

- Réparation et création de regards :

L'entreprise FORTINI interviendra rue Albert Joly afin de remettre en état un regard.

Vu le mauvais écoulement de l'eau sur la place de la Mairie, Monsieur le Maire propose la création d'un regard à l'angle de la rue Albert Joly et de la petite rue. Le conseil décide de faire effectuer ces travaux,

- Voirie intercommunale :

Réfection de la rue des cours inscrite au budget 2011 de la Communauté de Communes dont l'estimation des travaux se monte à 15 000,00€ HT avec 50% à la charge de la commune de Percey.

Le conseil décide d'inscrire une somme de 8 000,00€ au budget 2011.

- Proposition d'emprunt :

Afin de financer les travaux de couverture et d'assainissement de l'Église, une étude de prêt a été effectuée par deux banques.

Le conseil décide et autorise le Maire à négocier un prêt de 30 000,00€ sur 10 ans avec le Crédit Agricole pour un taux de 3,12%.

- Informations diverses :

Suite à un rapport de visite de prévention par notre assurance GROUPAMA, le conseil donne son accord pour l'installation de 3 extincteurs au niveau de la classe, du secrétariat de Mairie et du local cantonnier.

Un devis sera établi pour faire enduire le mur du nouveau cimetière.

Un curage des buses rue Albert Joly face aux numéros 16 à 26 est nécessaire et sera effectué.

Le conseil demande qu'un devis soit établi par le garage LEMONNIER pour l'éventuel achat d'un tracteur-tondeuse.

Réunion du 1er avril 2011

- Approbation du compte administratif 2010
- Approbation du compte de gestion 2010

A l'unanimité des présents, le conseil vote et arrête les résultats.

- Préparation du budget primitif 2011 :

Le conseil au vu des différents devis, décide d'inscrire au budget 2011

- l'achat d'un tracteur-tondeuse : garage LEMONNIER pour 4 400,00€ TTC
- installation d'un poteau incendie : entreprise GCTP pour 3 372,94€ TTC
- remplacement du mobilier scolaire : CAMIF pour 4 100,00€ TTC.

- Éclairage public 2011 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide le remplacement de 5 lampadaires rue de la Croix Saint Jacques et la création d'un point lumineux sur la RD 905 face à la sortie du parking de la salle des fêtes.

- Tarif de location de la salle des fêtes :

Suite à l'augmentation importante du gaz (+30%) les tarifs de location pour les périodes hivernales sont les suivants à compter du 15/10/2011 :

1 jour	Habitants de Percey	135,00€
	Hors Percey	170,00€
2 jours	Habitants de Percey	160,00€
	Hors Percey	195,00€
3 jours	Habitants de Percey	190,00€
	Hors Percey	245,00€

- Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture des deux rapports annuels de la Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon,

Monsieur Maurey rend compte de la réunion du SIER et informe de l'augmentation de 14% des taxes du tarif de l'éclairage public,

Monsieur Jambon rend compte de la réunion du Syndicat des eaux et informe qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau mais les taxes sont revues à la hausse.

Réunion du 12 avril 2011

- Admission en non valeur :

Le comptable empêché d'agir demande la non valeur concernant les pertes sur créances irrévocables d'une valeur de 109,76€ pour l'année 2000. Le conseil accepte en non valeur ce montant,

- Votes des taxes directes :

Le conseil vote le taux des trois taxes directe locales sans augmentation par rapport à 2010 soit :

Taxe Habitation	15,28% (département et région inclus)
Fonciers Bâti	11,82%
Foncier non Bâti	45,59%
CFE (ex TP)	16,58%

Le prélèvement du GIR (Garantie Individuelle de Ressources des Communes) est de 19 091,00€ (Somme qui sera prélevée sur le budget communal)

- Vote du budget primitif 2011 :

Le conseil après délibération, vote le budget principal et le budget annexe de la zone artisanale 2011.

- Travaux divers :

Le conseil approuve le devis de la Sté FORTINI d'un montant de 846,00€ HT pour enduire une partie du mur du nouveau cimetière.

Suite au contrôle de conformité par la Sté VERICONTROLE, il est nécessaire d'effectuer des travaux électriques de mises aux normes. Le conseil approuve les devis de la Ste FM EGI d'un montant de 220,00€ HT pour l'Eglise et les bâtiments techniques et 1 700,00€ HT pour la salle des fêtes et charge Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux.

- Questions diverses :

Suite à la demande de la Société de Chasse de Percey, le conseil autorise l'exploitation de la parcelle n°66 section ZH d'une superficie de 750m² et ce à titre gratuit, afin de créer une zone de nourriture pour gibier. La Commune pourra "récupérer" cette parcelle quand elle le voudra.

NETTOYAGE DU CLOCHER

Dimanche 10 avril, manœuvre spéciale des pompiers de Percey.

Objectif : nettoyage complet du clocher de l'église.

Résultat : environ 200 kg de brindilles apportées par des oiseaux ont été évacuées.



Félicitations et merci à nos sapeurs-pompiers.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE PERCEY

Le dimanche 13 mars 2011, le 1^{er} loto organisé par l'association pour la sauvegarde de l'Eglise de Percy a réuni une centaine de personnes. Il s'est parfaitement bien déroulé et tous les bénévoles étaient surpris d'une telle participation. Les gagnants des gros lots (téléviseur et vélo) ainsi que tous les joueurs sont repartis satisfaits d'avoir passé un agréable après-midi.

C'est pourquoi aujourd'hui nous tenons à vous présenter nos remerciements pour l'accueil que vous avez réservé à notre démarche. Ce soutien nous encourage à persévérer dans la sauvegarde du patrimoine de notre village.

Tous les bénéfices de cette manifestation ainsi que tous les dons seront intégralement consacrés à la restauration de l'église Saint Loup de Percy.



ASSOCIATION DES CHASSEURS DE PERCEY

Repas de chasse du 5 mars 2011

Malgré une baisse des participants, la soirée s'est très bien déroulée.

Le repas bien concocté et servi par les chasseurs, s'est poursuivi en musique.

Merci à tous les participants,

et rendez-vous le samedi 4 juin 2011 pour un concours de boules amical suivi d'un barbecue.



Le Président, Christophe BERNARD



Quelques perles scolaires



Le tabac est une plante carnivore qui mange les poumons.

Avant les tracteurs s'appelaient des bœufs.

La baleine est un mammifère marin que l'on pêche dans nos rivières.

La drogue est interdite à l'école sauf pour les professeurs.

Les cahiers de texte c'est fait pour rappeler aux professeurs qu'ils n'ont pas de mémoire.

A la cantine de mon école, on mange que les restes de l'hospice des vieux d'à côté.

La garderie c'est fait pour les orphelins dont les parents travaillent tard le soir.

Quand ils voyaient la mort arriver, les Egyptiens se déguisaient en momies.



Un couple de cygne s'est installé sur le canal à Percey

Les cygnes s'accouplent par paires monogames et vivent ensemble plusieurs années. Dans de nombreux cas, les couples peuvent durer à vie, mais le divorce entre des couples peut arriver. Ils se nourrissent dans l'eau et sur terre. Ils sont presque exclusivement herbivores. Leur régime alimentaire est composé de racines, de tubercules, de tiges et de feuilles de plantes aquatiques submergées. Le cygne sauvage vit environ 12 ans.



Photos de Bernard (avril 2011)

COMITE DES FETES - CLUB DE L'ESPERANCE

Assemblée Générale :

Le 29 janvier, à partir de 19 heures, a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes – Club de l'Espérance à la salle des fêtes de Percey.

Notre petite association est en pleine progression, elle fonctionne parfaitement et dynamise le village grâce à tous les bénévoles, que je remercie, déclare Maurice JAMBON (Président).



Le bilan financier présenté par Laurent VALLET (Trésorier) est positif. Cela permettra d'investir dans la réalisation d'un stand et l'achat de matériel.

La section « rencontres du mercredi », créée il y a deux ans, accueille en moyenne 16 personnes chaque semaine, autour de repas, jeux et sorties.

Le calendrier des activités 2011 a été dévoilé en fin de réunion. Il débutera le 26 février avec le Carnaval et son repas à thème, suivront :

- Randonnée et repas le 17 avril
- Vide grenier le 8 mai
- Fête de la musique organisée à Percey le 18 juin
- Buffet campagnard le 14 juillet
- Repas champêtre et feu d'artifice le 20 août
- Randonnée d'Automne le 25 septembre
- Les enfants fêteront Halloween le 29 octobre
- Loto le 12 novembre
- Le repas des Aînés le 3 décembre bouclera le programme de l'année 2011.

L'assemblée se termine par le verre de l'amitié.

- De nouveaux statuts ont été adoptés ce jour, nous vous les joignons à la fin de ce Perciquois.

Carnaval :

Le joyeux défilé de Carnaval s'est déroulé cette année le 26 février. Malgré un temps maussade, Princesse, infirmière, militaire ... ont défilé dans les rues de la Commune. Après quelques tours de bûcher, les enfants ont partagé un goûter composé de chocolat chaud, gâteaux et bonbons avec les parents présents.



Une soirée choucroute était organisée ce même 26 février. Le club informatique de Tronchoy accompagné de sa Présidente ainsi que des « amis déguisés » des Milleries qui fêtaient l'anniversaire de l'une d'entre eux, sont venus déguster cette très bonne choucroute et chacun a pu apprécier le repas, la décoration, l'animation et quelques pas de danse.

Une soirée fort conviviale où l'on se sépara tard dans la nuit.



Randonnée printanière du 17 avril 2011 :

Pour la première, grande réussite de la randonnée exportée à Dyé cette année, environ une soixantaine de marcheurs ont, dimanche, arpenté les chemins autour du village dans un puzzle de couleurs pittoresques qui ont enchanté les randonneurs.

Après les arrivées un peu échelonnées, ils étaient tous contents de se retrouver autour du verre de l'amitié devant la mairie de Dyé.

Mais, pour certains, l'après-midi s'est poursuivie à la salle des fêtes de Percey autour d'une choucroute et ensuite quelques parties de pétanque pour terminer cette journée de détente et agréable.



Les Rencontres du Mercredi : Animées par Marie-Thérèse Boucheron et Sylviane Bonnetat avec la participation de nombreux Perciquoises et Perciquois ont permis de nombreuses activités et animations.

Depuis la rentrée de septembre :



le 9 septembre 2010
croisière sur l'Yonne



1er décembre 2010: loto



15 décembre 2010: Tuilerie de Pontigny



5 janvier 2011 : Tirage des Rois



Le 26 janvier 2011 - repas du nouvel an

**Théâtre perché de
Brienon**

le 6 février Duo
J.C.Lavergne
(harmonica)



et Fabienne Lege
harpe de concert et
harpe celtique

et le 11 mars 'Les Anges musiciens' par l'ensemble OBSIDIENNE - musique médiévale



Et tous les mois, les anniversaires



Nous vous rappelons qu'un voyage à Langres est organisé par notre Club le 5 juin 2011 :

Voyage d'une journée en autocar grand tourisme - Départ à 7 heures et retour vers 20 heures à la mairie de Percey **prix : adhérents : 38 € - non adhérents : 47 €**

Matin

Attention : inscriptions et règlement avant le 25 mai

- Visite de la ville fortifiée et de ses monuments- Circuit avec votre bus sous les 3 km de remparts,

Promenade commentée de la vieille ville, visite de la Tour de Navarre etc...

- Déjeuner au Restaurant du Moulin en centre ville de Langres

Après-midi

- Visite du Moulin au fil de l'eau d'Orcevaux à 15 km de Langres

Nous passerons de la scierie au moulin à farine, du moulin à huile à la batteuse avec dégustation de produits du terroir



- Visite de l'Abbaye cistercienne d'Auberive à 25 km de Langres

Créée par les moines cisterciens en 1135 puis transformée en prison en 1856 - très belle architecture.

☆☆☆



Composition du Conseil d'Administration issu de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2011.

Madame DELACROIX Monique
Madame FOURNIER Véronique
Madame LAENG Valérie
Madame ROUGET Edith
Madame VILPOUX Marie
Monsieur BONNETAT Daniel
Monsieur BOUCHERON Daniel
Monsieur DELACROIX Robert
Monsieur JAMBON Maurice
Monsieur MAZERON José
Monsieur PIROELLE Claude
Monsieur VALLET Laurent

Invitation occasionnelle pour l'activité du mercredi
Madame BOUCHERON Marie Thérèse

Composition du Bureau issu du Conseil d'Administration du 08 mars 2011.

Président : Monsieur JAMBON Maurice
Vice-président : Madame FOURNIER Véronique
Secrétaire : Monsieur DELACROIX Robert
Trésorier : Monsieur VALLET Laurent
Trésorier adjoint : Madame ROUGET Edith

Membre de droit : Monsieur BOUCHERON Daniel (Maire de la commune)

le Président, Maurice Jambon

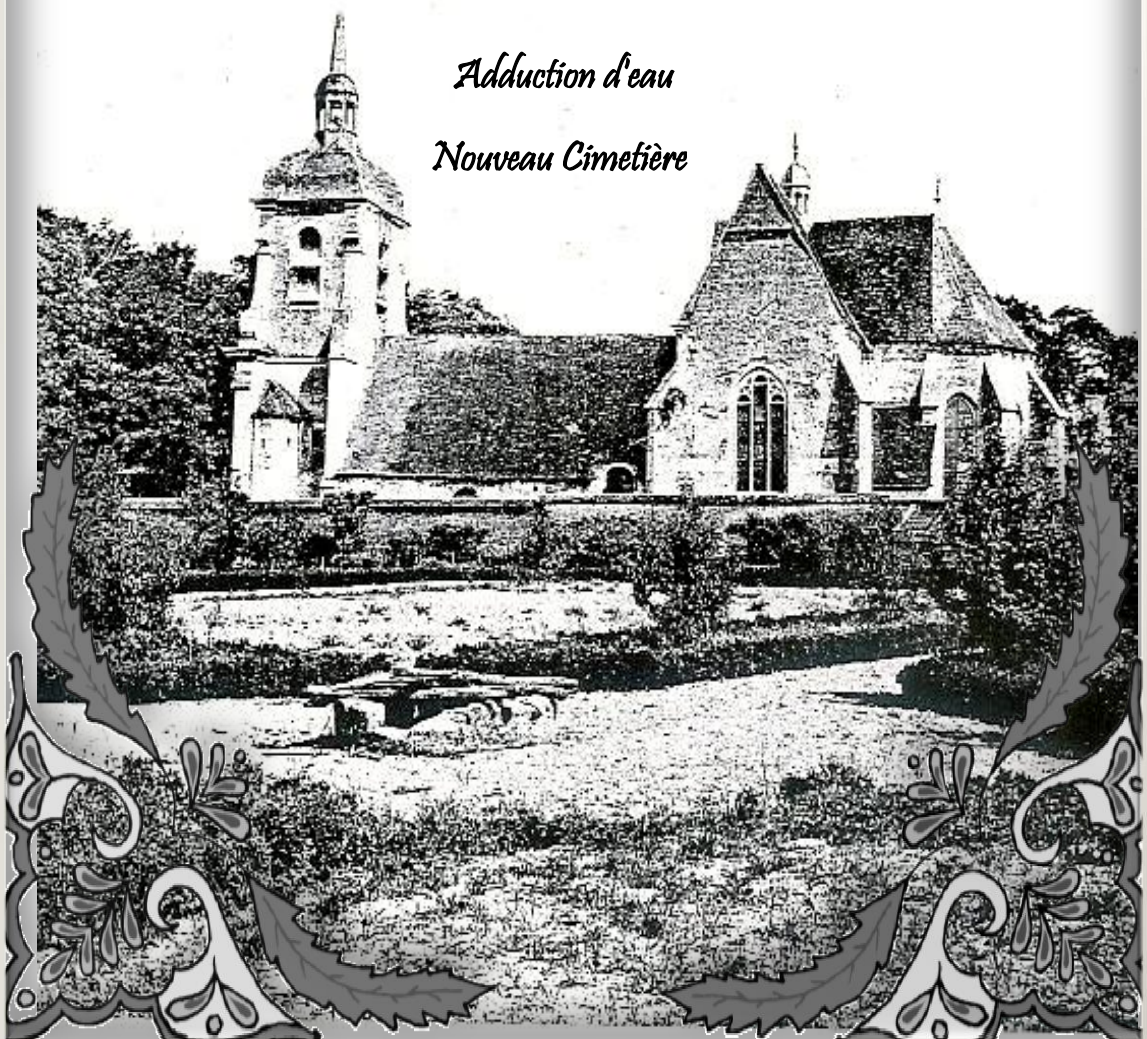
HISTOIRE DE PERCEY

Les grands travaux du 20ème Siècle

2ème partie

Adduction d'eau

Nouveau Cimetière



L'EAU :

L'eau sur Terre :

On la trouve dans les océans, dans les calottes polaires, les lacs, les rivières, les nuages, la pluie et il y a les eaux souterraines.

Si l'eau est très présente sur terre, 97 % de la ressource est de l'eau salée et 2 % est bloquée sous forme de glace. Il ne reste environ que 1 % d'eau douce sous forme liquide.

Les eaux douces exploitées ont une origine continentale :



- les eaux de précipitation : atmosphère ;
- les eaux de surface : rivières, plans d'eau ;
- les eaux souterraines : elles proviennent du sous-sol et sont captées par sources naturelles ou forages

Un peu d'histoire :

Depuis toujours, l'homme a eu besoin d'eau pour vivre, ainsi, sa première priorité a été de s'alimenter en eau (le corps humain adulte est composé d'environ 60% d'eau).

Il a essayé, autant que possible, de s'installer près d'une rivière ou d'un lac et lorsqu'il n'y avait ni l'un, ni l'autre, il utilisait l'eau souterraine en pompant depuis des puits.

Depuis des milliers d'années, avec le développement de la population, les hommes ont commencé à stocker l'eau et à développer des moyens d'acheminement. On a retrouvé chez les Grecs des traces de canaux à eaux souterrains.

Les Romains furent les plus grands architectes et constructeurs de réseaux de distribution d'eau. Ils ont construit des barrages sur les fleuves pour former des lacs, des aqueducs pour le transport.



aqueduc gallo-romain de Lyon



aqueduc gallo-romain en pierres percées -Turquie



Après la chute de l'empire romain ces aqueducs ne furent plus utilisés. Dans les grandes villes à partir du Moyen-âge, l'eau devint si polluée que la population commença à boire l'eau provenant des campagnes où les rivières étaient encore propres. Celle-ci était transportée par des porteurs d'eau.



*Au Moyen-âge fut fondée une corporation de **“Porteurs d’eau”**.*

Ces hommes et ces femmes puisaient l’eau aux fontaines et aux rivières et l’apportaient au domicile de ceux qui les rétribuaient.

Certains porteurs d’eau disposaient d’un tonneau monté sur une charrette, la plupart du temps tractée par des animaux (chiens, bœufs, chevaux), alors que d’autres portaient des seaux, voire un seul récipient de bois attaché à leurs épaules.

De tous temps, les autorités eurent à sévir dans les combats que se livraient les porteurs d’eau pour l’appropriation d’un point d’eau, allant jusqu’à écarter la population pourtant bien en droit de se rendre aux fontaines.

Début du XVIe siècle, on pouvait être condamné à des peines sévères allant jusqu’au bannissement si on était pris en flagrant délit d’endommagement des fontaines.

Plus tard on construisit des aqueducs modernes qui servent encore aujourd'hui à alimenter Paris :

- **Aqueduc de la Vanne** (avec plusieurs branches : la Voulzie, le Loing)
- **Aqueduc de l'Avre** qui alimente le réservoir de Saint-Cloud
- **Aqueduc de la Dhuis** qui alimente les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas

Aqueduc de la Vanne : Conçu par Eugène Belgrand, ingénieur français né en 1810 à Ervy-le-Châtel, sa construction ne débutera qu'en 1867 et durera 7 années, après une interruption de 2 ans pendant la guerre de 1870. Cet ouvrage construit en maçonnerie de 2 mètres de diamètre intérieur, de 156 km de longueur, a



environs de Sens (photo Icaonna)

une pente moyenne de 20 cm au kilomètre. Achievé en août 1874, l'aqueduc de la Vanne alimentera régulièrement Paris 24 heures sur 24 en avril 1875.

Le premier système d'approvisionnement en eau potable pour alimenter une ville entière fût construit en Ecosse par John Gibb en 1804 dans le but d'approvisionner en eau sa blanchisserie et puis la ville entière.

A Paris, en 1806, il y eu un grand projet d'installation de traitement de l'eau. L'eau était décantée pendant 12 heures avant d'être filtrée. Les filtres constitués de sable et de charbon de bois étaient remplacés toutes les 6 heures.

En 1827, l'anglais James Simpson construit un filtre à sable pour purifier l'eau de boisson. Il s'agit là d'une grande avancée surtout pour la santé publique.

PERCEY :

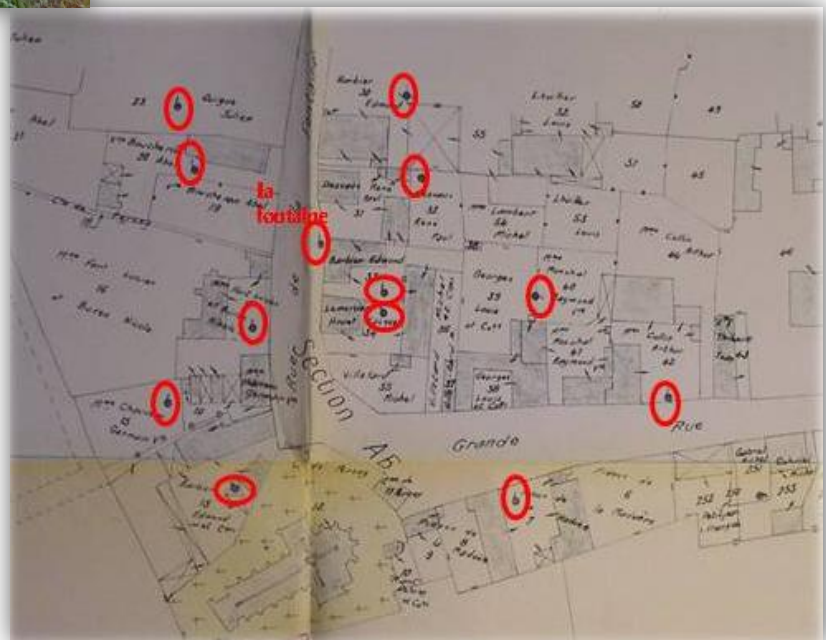
Comme tous les villages de France, Percy possède, jusqu'à l'arrivée de l'eau potable, un nombre important de puits pratiquement un par propriété.



deux vieux puits
encore au
village



Implantation des
puits au centre du
village



Ensuite, il y a les bornes-fontaines, ancêtres de notre distribution d'eau, elles abondaient encore sur les places publiques voici environ 65 ans.
Les fontaines de Percy sont toujours en service.

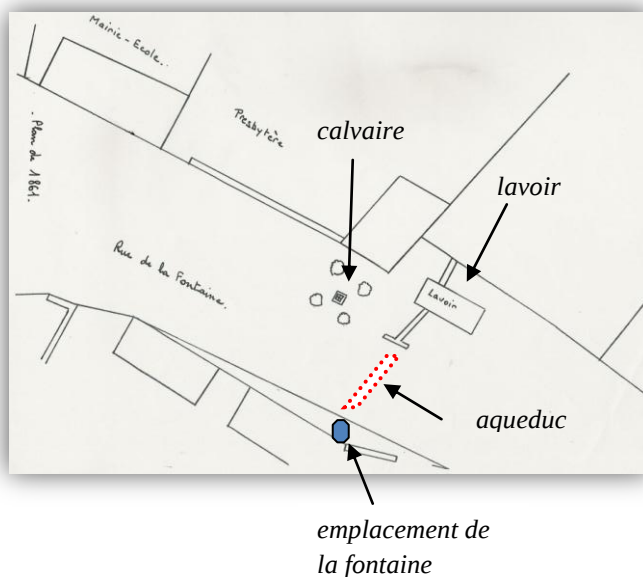
Rue de la Fontaine



La Sogne



Sur ce plan, réalisé par Daniel Bonnetat d'après le plan original de 1861, la fontaine n'existe pas encore. On peut y voir l'ancien lavoir et le calvaire qui ont disparu aujourd'hui. On commence à voir la fontaine sur les cartes postales du début du 20ème siècle.



Mise en état de viabilité de la rue de la Fontaine :

Le 5 juin 1965, le conseil décide de faire exécuter le rebouchage d'un aqueduc sous le CV1 au lieu-dit place de la fontaine.

Au moment de la mise en place des trottoirs, dans les années 1980, l'équipe chargée des travaux a retrouvé la trace de cet aqueduc .

On commence à parler d'adduction d'eau lors d'une réunion de conseil du 30 octobre 1946 :

"" Vu la lettre de Monsieur le Préfet de l'Yonne, en date du 26 septembre relative à l'Etude d'un projet d'adduction d'eau, le Conseil Municipal, afin de voir prendre en considération, dans le plan départemental de grands travaux, l'établissement d'un projet d'adduction d'eau concernant la commune de Percey , décide de demander à cet effet le concours technique et financier du Génie Rural, pour l'établissement de l'avant-projet, qui sera exécuté aux frais de cet organisme, ainsi qu'il est spécifié dans la lettre mentionnée ci-dessus.""

En juin 1952, le Maire informe le conseil municipal que les maires des communes de Percey, Butteaux, Carisey et Villiers-Vineux ont tenu le 3 avril à Percey une réunion d'information sous la présidence de M. le Sous-préfet et en présence de M. Chevallier, ingénieur départemental du génie rural. Cette réunion avait pour objet d'examiner les possibilités d'alimentation en eau potable des ces communes et les conditions dans lesquelles la création d'un syndicat pourrait être envisagée pour l'étude du projet et la réalisation des travaux.

M. l'Ingénieur du génie rural expose les conditions techniques qui doivent être remplies pour que la création d'un syndicat présente une utilité certaine.

Des recherches de captage déjà effectuées, il est permis de conclure que la réunion des quatre communes en un seul syndicat n'est pas souhaitable, la création d'un système de distribution d'eau commune devant entraîner la pose de canalisations longues et coûteuses. Il serait possible, par contre, d'envisager la création de deux syndicats distincts, l'un groupant les communes de Percey et de Butteaux et le second les communes de Carisey et de Villiers-Vineux.

Il serait nécessaire, avant de prendre une décision définitive à ce sujet de procéder à de nouvelles recherches de points d'eau pour les communes de Carisey et de Villiers-Vineux. La législation en vigueur permet d'ailleurs à l'Etat de prendre intégralement à sa charge les dépenses correspondant à ces travaux de recherche d'eau.....

Réunion du conseil du 12 mars 1954 :

""""Le conseil municipal considérant l'utilité d'une distribution d'eau dans la commune d'une part, et considérant d'autre part que des travaux de captage doivent être réalisés le plus tôt possible afin qu'un projet puisse être établi, après avoir délibéré :

Décide d'adhérer à un syndicat de travaux régi par les lois de 1884, du 22 mars 1890 modifiées par les lois du 13 novembre 1917 et 7 avril 1931 et comprenant les communes de Carisey, Villiers-Vineux, Percey et Butteaux.

Précise dans le sens suivant, les statuts du syndicat :

I- Objet : le syndicat aura pour objet l'exécution des travaux de captage et de distribution et l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable.

II- Nom : le syndicat prendra le nom de Syndicat des eaux groupant les communes de Carisey, Villiers-Vineux, Percey, Butteaux.

III- Durée : la durée de ce syndicat sera illimitée.

IV- Siège : le siège du syndicat est fixé à la mairie de Percey.

V- Délégués au comité : Le conseil municipal de chaque commune sera représenté par deux délégués titulaires désignés nominativement et qui auront les pouvoirs les plus étendus. Un délégué suppléant sera également désigné.

Sont nommés :

Comme délégués titulaires : Houillon A. - Charbonnier M.

Comme délégué suppléant : Lorot L.

Le bureau sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

Etc.....

Cette première ébauche de la création du syndicat n'a pas donné de suite.

Il faut attendre les années 1960 pour que le Syndicat Intercommunal commence vraiment à prendre forme.

Le 14 juin 1960, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la réunion d'information du 2 juin en mairie de Flogny sous la présidence de Monsieur le Sous-préfet d'Avallon en vue de l'étude du programme d'alimentation en eau potable de la commune :

""""

Il expose que cette alimentation pourrait être assurée dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal à partir du captage réalisé à Villiers-Vineux dans les alluvions de l'Armançon au lieu dit "Le champ du Moulin". Les délégués présents à cette réunion ont adopté le principe de la constitution d'un syndicat ayant pour objet l'étude du projet, la réalisation des travaux et l'exploitation du réseau.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de l'adhésion de la commune à ce syndicat intercommunal.

En cas d'acceptation, il appartiendrait au conseil :

a) de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au comité du syndicat,

b) d'approuver la rédaction des statuts élaborés au cours de cette réunion,

c) de voter le principe d'une participation de 1 N.F. par habitant à desservir, à inscrire au plus tard au Budget additionnel de 1960.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

a) décide de donner l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal et d'alimentation en eau potable de Villiers-Vineux,

b) désigne comme délégués au comité du syndicat :

délégués titulaires, M. Moreau Gaston,

M. Vérolot Louis

délégué suppléant : M. Flogny René

Le conseil approuve les statuts de ce syndicat à savoir :

1°) Par application des articles 141 à 151 du code municipal relatifs aux syndicats de communes puis en application du décret du 22 mai 1957 il est créé entre les communes de Butteaux, Carisey, Percy, Soumaintrain, Villiers-Vineux, un syndicat ayant pour but l'étude d'un projet d'alimentation du réseau.

Les communes autres que celles primitivement associées pourront être admises à faire partie du syndicat à condition de payer une quote-part des dépenses engagées ou restant à engager telles qu'elles découlent des présents statuts.

2°) Le syndicat prendra le nom de 'Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Villiers-Vineux'.

Le siège social de cet organisme est fixé en mairie de Villiers-Vineux.

La comptabilité sera tenue sous la forme de la comptabilité communale et les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par un receveur municipal désigné par M. le Préfet de l'Yonne sur propositions de M. le Trésorier Payeur Général.

3°) Le Syndicat est administré par un comité composé de délégués élus en raison de deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chacun des conseils municipaux des communes associées.

Le comité élit chaque année parmi ses membres son Bureau, qui se compose d'un Président, d'un Vice-président, d'un secrétaire et de deux membres.

4°) Le Budget du syndicat pourvoit :

A) aux frais annuels de fonctionnement, et notamment aux frais de bureau, aux indemnités de déplacements des membres du bureau, au traitement du receveur et éventuellement à celui des employés du syndicat.

B) aux dépenses de premier établissement, comportant les travaux proprement dits, les indemnités de toute nature, et les honoraires d'études et de direction des travaux.

C) aux frais annuels d'amortissement, d'entretien et d'exploitation comprenant l'intérêt et l'amortissement des emprunts contractés, les frais d'achat d'énergie, les réparations et tous travaux d'entretien.

5°) Les recettes correspondantes proviennent des versements effectués par les communes adhérentes, des subventions ou avances de subventions éventuelles et du produit de la vente de l'eau.

6°) Le syndicat est constitué pour une durée illimitée....""

Lors du conseil du 15 septembre 1960, Louis Lhuillier, maire, indique que lors de la dernière réunion du syndicat d'alimentation en eau potable de Villiers-Vineux, le Président a exposé que, par suite de l'achèvement des études et des travaux de captage, le syndicat d'études créé par arrêté préfectoral en date du 15 juillet 1960 ayant terminé sa mission, il doit être dissous et remplacé par un syndicat définitif, qui aura pour objet l'exécution des travaux, de distribution et l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable.

Ce syndicat prendra le nom de Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Carisey, Villiers-Vineux, Percy, Butteaux et Soumaintrain.

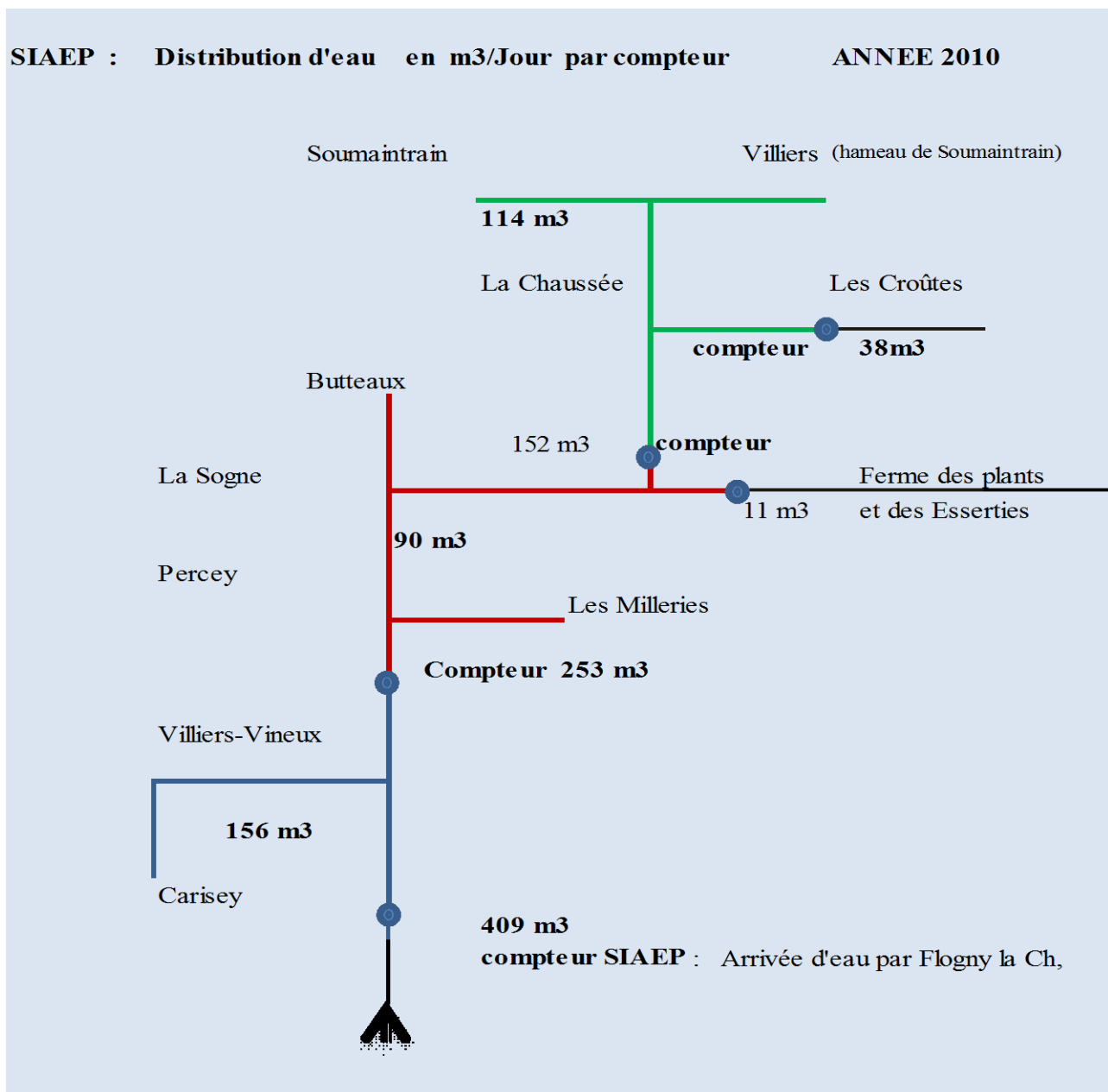
Aujourd'hui, les membres du SIAEP de Villiers-Vineux, sont élus pour la durée de leur mandat. Les présidents successifs ont été : M. Maurice Yot de Villiers-Vineux, qui a mis en route le syndicat, M. Louis Colson de Soumaintrain et M. Raymond Depuydt de Carisey, qui a eu la gentillesse de nous renseigner sur le fonctionnement du syndicat et de nous prêter tous les documents qui nous étaient utiles.

Il a également souligné le dévouement de la première secrétaire, madame Marie-Louise Tremblay, infirmière à l'hôpital de Tonnerre qui assurait en plus, le secrétariat du syndicat. Elle venait à pied depuis Carisey, soit pour prendre le train qui la menait à Tonnerre, soit pour travailler au syndicat.

Lors de la réunion du 7 juin 1961, le Maire fait connaître que le projet d'alimentation d'eau de la

commune dressé par le service du Génie Rural entraînera une dépense totale de 298 828.19 NF.

Il rappelle que : *""d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser et acquérir par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du projet et grever des servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection contre la pollution des eaux...""*



25,325 km de canalisations sont en PVC et 15,045 km sont en fonte et sont remplacées par étape quand c'est nécessaire. Aucun branchement n'est en plomb. Depuis 10 ans environ 8 km de conduites ont été remplacées. Sur tout ce réseau, on constate 25 % de fuites en 2010.

En raison du taux élevé de nitrates, le captage de Villiers-Vineux a été abandonné et transféré à Flogny-La-Chapelle en 1995. L'eau est donc à présent achetée à Flogny-La-Chapelle. Pour l'année 2010, le syndicat a acheté pour 149237 m³ et vendu 115142 m³ d'eau. L'année a été bénéfique avec moins d'achats et plus de ventes par rapport à l'année précédente.

La différence de 34 095 m³ correspond aux fuites, aléatoires d'une année sur l'autre, aux essais et à l'utilisation des poteaux incendie, aux travaux divers sur le réseau et les vidanges et nettoyages des

châteaux d'eau.

Les traitements de l'eau se font au départ du captage de Flogny-La-Chapelle, effectués sous forme gazeuse et une pompe relais a été placée à Percey avec traitement de chlore. Les commandes se font du château d'eau de Villiers-Vineux, le plus haut. Des analyses sont effectuées trois fois par an et le taux de nitrates est d'environ 15mg/l.

2010	Consommation Compteur M3/AN	Consommation Compteur M3/J	Consommation Abonnés M3/AN	Consommation Abonnés M3/J	Rendement %	Perte M3/J	Perte %	Nombre Abonnés
Villiers Vineux			20695	56				157
Carisey			18157	50				161
Total	56785	156	38852	106	68	50	32	
Butteaux			11062	30				75
Percey			15281	42				150
Total	33074	90	26343	72	80	18	20	
La Chaussée			11698	32				61
Soumaintrain			20364	56				128
Total	41493	114	32062	88	77	26	23	
Totaux	131352	360	97257	266	75	94	25	737
Les Croute	13954	38						
Les Esserties	3931	11						
Totaux	149237	409						

2007	2008	2009
1,38	1,42	1,51
Evolution du prix de l'eau de 2007 à 2009 prix en + TTC du service au m3		

Consommation des abonnés

	M3	M3 + -	% + -
2005	92034		
2006	91887	-147	-0.5%
2007	96436	+4549	+5%
2008	93842	-2594	-2.6%
2009	93699	-143	-0.5%
2010	97257	+3558	+3.8%

La plupart des travaux d'alimentation en eau potable ont été réalisés entre 1965 et 1967.

Le 9 avril 1966, le Maire expose au conseil que suite à des essais effectués le dimanche 3 avril au hameau des Millerie, par un détachement des sapeurs-pompiers de St. Florentin, ces résultats s'avèrent désastreux, le débit d'eau n'étant pas suffisant pour assurer une intervention efficace.

Le conseil décide l'achat de 240 à 260 m de tuyaux destinés à la Cie. des sapeurs-pompiers de Percey pour l'utilisation de l'eau sous pression en cas de sinistre.

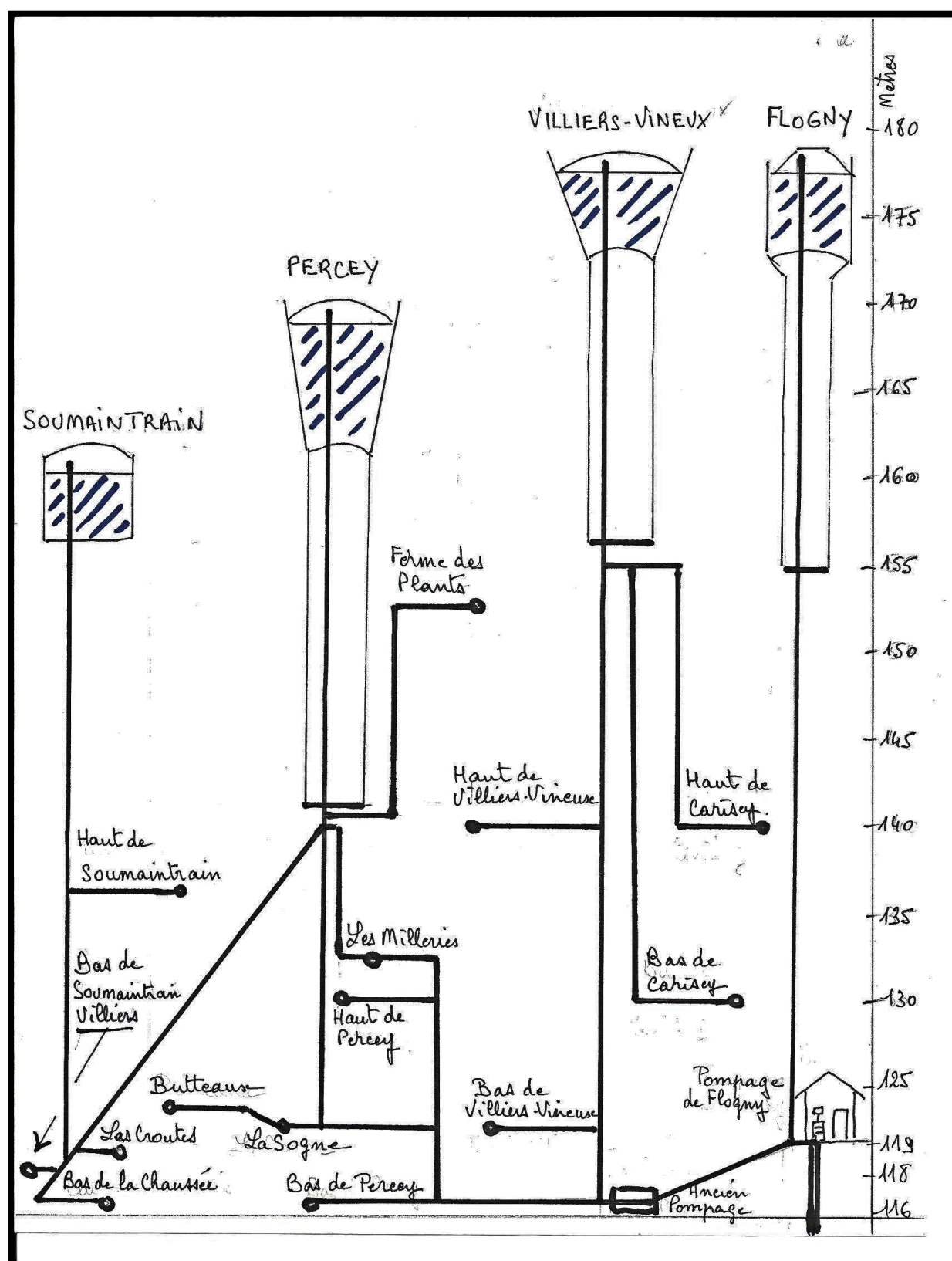
Les travaux de renforcement ne seront effectués aux Millerie qu'en 1991. Une conduite supplémentaire a été posée à partir du château d'eau jusqu'aux Millerie.

En 1983, installation de l'eau potable à l'ancien lavoir qui deviendra la salle communale en 1985.

En 1990, installation d'un robinet d'arrivée d'eau dans le nouveau cimetière.

En 1991 alimentation de la propriété de M. Gimenez et en 1996, alimentation de la zone artisanale lors de sa création.

Schéma d'alimentation en eau potable du SIAEP : les différents châteaux d'eau du réseau



copie par Daniel d' un schéma fait par M. Frédéric Martin.

Château d'eau de Percey, construit en 1965 et complètement rénové en 2006



hauteur 31 m

volume d'eau 300 m³



hauteur d'eau maxi : 7 m



pompe à injection de chlore



indicateur de niveau d'eau

M. Frédéric Martin, fontainier au SIAEP, que nous remercions de nous avoir guidés lors de cette visite et d'avoir répondu avec beaucoup de gentillesse à nos questions.

Ici lors de la présentation du nouveau compteur à enterrer.

Les Compteurs :

compteur des années 1960



Facture d'eau de 1973/1974

COMMUNE de Percey		Concession d'Eau : 3	
Période du 1 ^{er} juillet 1973 au 30 juin 1974			
	TAUX	MONTANT	OBSERVATIONS
Cote du compteur	326		
Cote précédente	339		
Quantité consommée...	87		
Minimum	600	180	
Supplément			
Taxes	87	0,06	2,28
Total à payer		180	

Les réclamations ne seront pas recevables après le dépôt du rôle à la Recette Municipale
soit après le :

AGRANDISSEMENT du CIMETIERE :

Conseil Municipal du 8 Octobre 1966 :

""M. Houillon, maire, rend compte au Conseil des pourparlers qu'il a engagés depuis un certain temps avec M. de la Maduère, propriétaire à Percey, au sujet de la cession éventuelle par ce dernier d'un terrain contigu au cimetière de Percey en vue de l'agrandissement de celui-ci. Le Maire donne alors lecture de la lettre en date du 18.9.1966 que lui a adressée M. de la Maduère et aux termes de laquelle celui-ci offre à la commune de Percey un terrain de 667 m² environ suivant plan établi par le géomètre M. René Galliot de St. Florentin à charge par la commune de Percey :

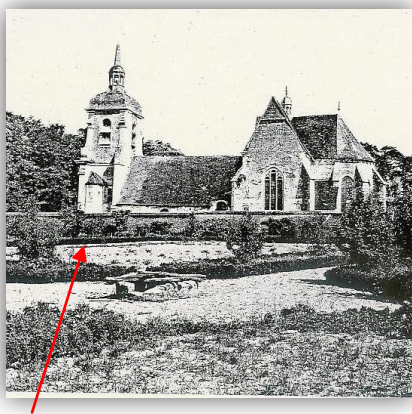
1°) de lui abandonner le terrain de la lame cadastré n°D221 - lieudit gué d'Hauterive,

2°) de procéder au débroussaillage de ce terrain,

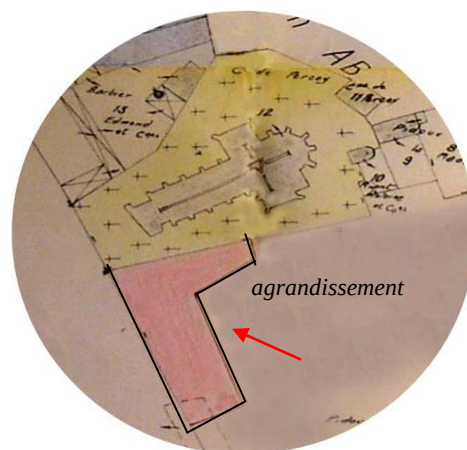
3°) de lui accorder gratuitement et à choisir dans la partie du cimetière agrandi, une concession perpétuelle*. Le maire expose en outre au Conseil que s'il était donné suite à ce projet, il sera nécessaire de procéder à la désaffectation d'une partie du terrain du cimetière actuel, en vue de l'établissement d'un passage permettant l'accès à la partie agrandie. Cette désaffectation aura pour conséquence le transfert de deux ou trois tombes perpétuelles....""

* en définitive, la concession se trouve dans l'ancien cimetière.

Ce projet est accepté lors de la réunion de Conseil du 3 décembre 1966.



Terrain cédé par Monsieur de la Maduère



Compte rendu du conseil du 2 octobre 1967 :

"" Le Maire donne lecture de la lettre du 14 septembre 1967 de M. le Sous-préfet d'Avallon relative aux formalités concernant l'agrandissement du cimetière de Percey.

Le Conseil Municipal, confirmant les dispositions antérieures arrêtées à ce sujet et compte tenu de la situation actuelle de cette affaire, adopte définitivement le projet d'agrandissement du cimetière, conformément aux plans déjà produits et à l'emplacement prévu.

Le Conseil Municipal accepte définitivement les conditions relatives à l'acquisition du terrain nécessaire par suite d'échange avec M. de la Maduère dans les conditions prévues dans la délibération du 3 décembre 1966.

Le Conseil Municipal est d'accord en ce qui concerne la réalisation des travaux à exécuter et qui comprendront en général :

1°) préparation du terrain

2°) édification d'un mur de clôture, soit en pierre, soit en parpaing, ou en brique, ou en dalles préfabriquées, ou en tout autre matériau agréé et dont le prix sera le plus avantageux

3°) ouverture dans le mur de l'ancien cimetière d'un passage permettant l'accès au nouveau cimetière, ce qui conduira au transfert de deux ou trois concessions perpétuelles occupant actuellement l'emplacement de ce



passage.

Ces travaux pourront être réalisés après appel d'offres auprès de différents entrepreneurs susceptibles d'être intéressés par cette question.

Le Maire expose en outre au Conseil que, sur indications verbales qui lui ont été données par M. le Sous-préfet d'Avallon le 6 octobre 1967 à Avallon, peuvent être envisagées ainsi qu'il suit :

- 1°) une fraction de dépenses à la charge directe de la Commune,
- 2°) l'autre fraction couverte par un emprunt avec toutes ses conséquences....""



Dans ce nouveau cimetière, il y a 85 emplacements. Les deux premiers sont les transferts de l'ancien cimetière permettant la création de la porte d'accès. Il reste 9 emplacements disponibles à ce jour, plus 5 à reprendre.

Dans l'ancien cimetière, il y a 165 emplacements.

En 2009, il a été installé, derrière le local incendie, un ensemble funéraire composé d'un columbarium, un jardin du souvenir et un ossuaire (perciquois n°6).



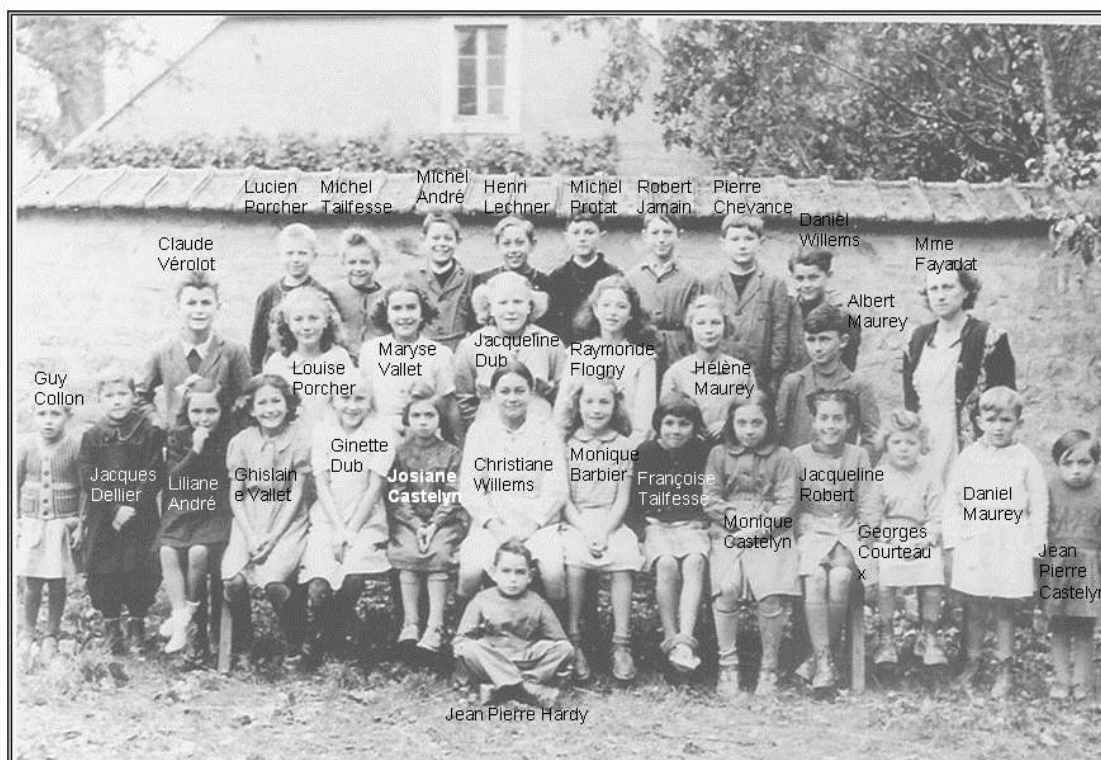
Le columbarium possède 9 cases dont une occupée et une autre réservée.

***Les textes en italique et entre guillemets "" sont des textes d'origine repris sur les registres municipaux et reportés tels quels.*

PHOTO DE CLASSE



CLASSE DE Madame FAYADAT 1950/1951



Sur notre précédent perçiquois, il faut lire en page 20 - nom de l'institutrice : Mme. HENRIOT et non Harriot. Merci à Madame Jeanine Lambert de nous avoir signalé cette erreur.

RECETTE DE PÂQUES

Biryani d'agneau

Préparation : 1 h15

Cuisson : 40 mn



Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 800 g d'épaule d'agneau coupée en morceaux
- 2 oignons
- 20 g de gingembre frais
- 150 g de beurre
- 350 g de riz basmati

Épices :

- 1 cuillère à soupe de curcuma
- 1 cuillère à soupe de cumin en poudre
- 1 bâton de cannelle
- 4 clous de girofle
- 2 étoiles d'anis (badiane)
- 12 graines de cardamome vertes fendues
- quelques filaments de safran

Préparation :

Mettre le safran à infuser dans 30 cl d'eau bouillante. Dans une cocotte en fonte, mettre 75 g de beurre : faire dorer les oignons coupés en dés, ajouter le gingembre râpé + le curcuma + le cumin. Mélanger, cuire 2 mn. Ajouter la viande, saler, cuire 10 mn à feu vif en remuant souvent. Éteindre, laisser en attente. Dans une casserole, mettre 75 g de beurre + la cannelle + clous de girofle + anis étoilé + cardamome. Faire rissoler 1 mn. Ajouter le riz, mélanger, cuire 3 mn, éteindre. Mettre 25 cl d'eau salée, mélanger.

Préchauffer le four Th 7 .

Verser le mélange riz-épices dans la cocotte avec la viande. Rajouter l'eau safranée + 25 cl d'eau salée. Mélanger. Mettre sur le feu ; à l'ébullition, éteindre, couvrir la cocotte avec son couvercle, mettre au four pour 40 mn.

Servir très chaud accompagné (ou pas) de yaourt battu avec de la coriandre fraîche, sel, poivre.
ATTENTION AU SEL : s'il en manque, le goût des épices ressort moins, mais éviter de saler trop.



ETAT CIVIL

DECES : Mme Odette COURTEAU le 14 mars 2011

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mlle GIBOUIN Anne : 48, rue Albert Joly
- Mlle ROBERT Audrey : 4a, rue Albert Joly
- Mlle VINAUGER Laetitia : 2, petite rue
- Mlle POITRENAUD Vanessa : 4, grande rue
- Mr LEGRAIN Christophe : 12, rue Albert Joly
- Mr ORLANDI Rénaud, Mme GIROT Gaëlle et leur 3enfants : 1, rue des 2 ponts

nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 08 mai : vide grenier-marché paysan.

Le 15 mai : concert pour la sauvegarde de l'église.

Le 5 juin : sortie à Langres.

Le 18 juin : fête de la musique à Percey.

Le 25 juin : fête des écoles.

Le 14 juillet : buffet campagnard

Le 20 août : repas champêtre suivi d'un feu d'artifice.

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h30

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

INPS